



BNP PARIBAS



Sophie
CREPEAUX
06 98 54 95 03

Juan Antonio
GONZALEZ
06 67 24 54 97



Claudine
OMS
07 61 41 04 82 82

Yannick
MARGERIE
06 73 98 52 45



Stéphanie
BOUKOBZA



L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

Info de vos élus

15/11/2021

Idf Ouest

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Vos heures supplémentaires sont à déclarer dans INCA : heures effectuées en dehors des horaires que ce soit le matin, à l'heure du déjeuner ou le soir . Les heures supplémentaires seront validées par le manager.

A savoir suite jurisprudence :

« Outre celles qu'il a expressément sollicité, l'employeur ne peut refuser de régler les heures supplémentaires que réalise un salarié et dont il a connaissance à moins d'intervenir, y compris disciplinairement, pour interdire au salarié en cause de les réaliser.

Les heures supplémentaires réalisées à la vue des supérieurs hiérarchiques et qui n'ont entraîné aucune réaction de ceux-ci sont indiscutablement dues ».

MOTIV

RÈGLE BANCASSUREUR

En fin de quadrimestre, si un conseiller n'a pas réalisé, à minima, 100% de son objectif assurances dommages, **il ne pourra pas prétendre au paiement de l'intégralité de sa prime MOTIV**, et ce ,même s'il a atteint son objectif du taux d'implication sur les univers « cœur de métier ».L'impact financier peut aller jusqu'à 13% de la perte de la prime MOTIV **Pour vos élus Cfdt, cette règle MOTIV n'est pas acceptable** et peut être assimilée à une « sanction pécuniaire illicite ».

VOUS AVEZ ÉTÉ IMPACTÉ PAR CETTE RÈGLE, CONTACTEZ-NOUS

RENFORTS

Vous êtes CRG ou CRC vous bénéficiez des Indemnités Kilométriques et de tickets restaurant, et d'une Automission si vous utilisez votre véhicule personnel

Les élus Cfdt ont demandé l'ouverture de négociations sur les sujets suivants:

Indemnités kilométriques, frais de repas
....

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, CONTACTEZ-NOUS

La Directrice de Région nous a présenté la Filière UNICC :

POUR QUI ?

Les clients collaborateurs du Groupe Bnpparibas, les clients retraités et les ayants droits des salariés.

COMMENT ?

21 conseillers dans **6 espaces dédiés** (Nanterre Ville, Massy Wai, Orléans, Rueil Cardiff, Real Estate, Levallois PF) avec une direction de trois personnes.

Nombre de foyers : 350 à 500 , et un **Motiv** de **4500€** annuels

Parcours de Formation spécifique avec **l'obtention d'un Passeport** (pas d'oral)

Déploiement prévu pour le **deuxième quadrimestre 2022**

Cible : 20 000 clients collaborateurs.

Au mois de janvier envoi d'un courrier proposant le transfert du compte.



Déménagement de Ste Cécile

La Cfdt reste dans l'attente d'une réponse de la direction à sa demande d'ouverture d'une négociation **sur une 3 eme journée de télétravail** pour les salariés ne pouvant être reclassés et qui auront plus d'une heure de transport matin et soir.

Vos élus Cfdt ont fait des propositions d'offre pour les salariés comme la caution bancaire pour le logement...

VOS REPRÉSENTANTS

Sophie CREPEAUX

Claudine OMS

Christine DELSAHUT

Adama FAYE

Juan-Antonio GONZALEZ

Amel HASSANE

Stephanie BOUKOBZA

Valérie VERMONT

Yannick MARGERIE

Nous accueillons dans notre
équipe 2 nouvelles Déléguées
Syndicales Régionales:



Stéphanie Boukobza,
sur le Territoire de
Saint Quentin



Claudine Oms sur les
Territoires de Paris
Saclay, Versailles et
Sceaux.



PLAN DE CONGÈS

les congés doivent être validés par le manager sur Inca au plus tard...

Le 1^{er} octobre de l'année précédente pour les congés du 1^{er} janvier au 30 avril,

Le 1^{er} février de l'année en cours pour les congés du 1^{er} mai au 30 septembre,

Le 1^{er} juillet de l'année en cours pour les congés du 1^{er} octobre au 31 décembre

La communication du planning sur Inca remplace l'affichage.

UNE INTERROGATION, NOUS SOMMES LÀ

Vos élus Cfdt ont demandé le vote pour la création d'une commission CSEE de travail ouverte aux salariés sur le sujet « outil contact » et ses conséquences.

Nous avons obtenu un refus de la direction et de l'organisation syndicale majoritaire du CSEE.

Décision bien regrettable, au vu des conditions de travail et qui ont amené vos élus Cfdt à faire des dangers graves pour plusieurs agences et de rencontrer à plusieurs reprises la Direction de région ainsi que des directeurs de territoires

Suite à nos réunions de travail avec la Direction de Région, vos élus Cfdt ont obtenu :

Sur les « décrochages » :

- que les collaborateurs qui effectuent leurs formations en ligne ne décrochent pas le téléphone
- que la prise d'appel pendant un rendez-vous physique se limite à un pour le moment.

Pour les caméras : la réorientation des caméras filmant les salariés à l'accueil

Suite aux signalements que nous avons effectués sur l'atteinte à la vie privée que constitue le filmage des salariés à l'accueil, dispositif par ailleurs disproportionné au regard des opérations qui y sont traitées, dispositif qui ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune information à l'égard des salariés concernés.

Suivant l'avis de la CNIL, autorité juridique compétente en la matière, et confortés par l'inspection du travail qui précise que les fonctionnalités et les périodes de fonctionnement des caméras, la nature des tâches accomplies par les personnes soumises à la vidéosurveillance sont des éléments déterminants pour mesurer le principe de proportionnalité susvisé. Le fait de filmer en continu le poste de travail d'un salarié est en principe disproportionné, sauf circonstance particulière, tenant, par exemple, à la nature des tâches à accomplir. Dans le cas contraire, cela pourrait être vu comme une surveillance constante des salariés. Le CSE doit également être préalablement informé et consulté d'un projet d'installation d'un dispositif de vidéosurveillance (article L.2312-38 du code du travail), les élus CFDT ont donc obtenu la réorientation des caméras filmant les salariés à l'accueil. Après leur recensement, la direction va lancer les emails pour obtenir l'intervention d'IMEX dans les prochaines semaines.

**Les élus Cfdt du CSEE demanderont pour notre prochaine réunion du 18 novembre 2021
un état des lieux
en terme d'effectifs concernant notre région IDF Ouest**